



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/03/2024

AFFICHEE LE :

21/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 27

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
DES DÉLIBÉRATIONS**

28/03/ 2024

L’an deux mil vingt quatre, le 27 mars , à 20h00**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D’ANIMATION DE LA VILLE**DELIBERATION N° DELIB-2024-043****RAPPORTEE PAR : Madame Emmanuelle LEPETIT**

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder aux associations qui agissent en faveur de l'animation de la ville une subvention de fonctionnement afin de répondre à leurs besoins en trésorerie pour l'année 2024, après vérification de leurs bilans d'activités et financiers de l'année 2023 et du budget prévisionnel 2024.

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention totale versée en 2023	Montant proposé pour 2024
A.M.A.C (<i>Amicale Mondevillaise des Anciens Combattants</i>)	850 €	850 €
F.N.A.C.A (<i>Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie</i>)	850 €	850 €
Club de la Joie de Vivre	12 500 €	14 600 €
TOTAL	14 200 €	16 300 €

Ainsi,

Après consultation de la Commission Sport, culture, lecture publique et évènementiel du 15 mars 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ATTRIBUER** les subventions ci-dessous aux associations,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour l'Amicale Mondevillaise des Anciens Combattants (850 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Pour la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (850 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26	0	0	D.MASSA

Pour le club de la Joie de Vivre (14 600 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 014-211404371-20240327-DELIB_2024_043-AR

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT